

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Window Brite
Code du produit : 16
Groupe de produits : Mélange

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Nettoyant pour verre concentré.
Utilisation recommandée : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Fournisseur

Nypower Industries Ltd.
111 Fisher St.
Boîte postale PO Box 715
Okotoks, AB - Canada
T 403 995-2598 - F 403 995-1487
gm@nypowerind.com - www.nypowerind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 403 899-4226

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer la libération de vapeurs inflammables

Conseils de prudence (GHS CA) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Point de collecte.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

Window Brite

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	1-méthylethanol / 1-méthylethyl alcohol / 2-hydroxypropane / 2-propanol / 2-propanol, anhydrous / 2-propyl alcohol / AI3-01636 / alcojel / alcosolve / AVANTIN / AVANTINE / caswell No 507 / chromar (=2-propanol) / combi-schutz / CORONA WIRE CLEANER (=2-propanol) / CTL R-53 reducer / dimethyl carbinol / DISK DRIVE HEAD CLEANING KIT (=2-propanol) / ethyl carbinol / hartosol / hydroxypropane / imsol A / IPA SGL / IPA T1 / IPA USP / IPA, anhydrous / IPA-EG / isoethylcarbinol / isohol / isopropanol / isopropanol, anhydrous / isopropyl alcohol / isopropyl alcohol, anhydrous / KENCO #880-T FLUX THINNER (=2-propanol) / LENS CLENS #3 (=2-propanol) / lutosol / normal-propan-2-ol / n-propan-2-ol / perspirit / persprit / petrohol / PRO / propan-2-ol / propyl alcohol (=sec-propyl alcohol) / pseudo-propyl alcohol / secondary-propyl alcohol / sec-propanol / sec-propyl alcohol / spectrar / STCC 4904205 / sterisol hand disinfectant / takineocol / TEXPADS / visco 1152 / XEROX FILM REMOVER	(n° CAS) 67-63-0	8 – 14	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Glycol Ether EB		(n° CAS) 111-76-2	1 – 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:poussières,brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

Window Brite

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OEL TWA (mg/m ³)	492 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	200 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	984 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 182/2019)

Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OEL TWA (ppm)	200 ppm
OEL STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OEL TWA (ppm)	200 ppm
OEL STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Window Brite

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Bleu(e)
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,71
pH solution	: 10,71
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -11 °C
Point de congélation	: -11 °C
Point d'ébullition	: 122 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,01775 kg/l
Solubilité	: Eau: 100 %
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité - supérieur	: Non applicable
Limite d'inflammabilité - inférieure	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Experimental value, Oral, 14 day(s))
----------------	--

Window Brite

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
DL50 cutanée lapin	12882 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Experimental value, Converted value, Dermal, 14 day(s))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (Equivalent or similar to OECD 403, 6 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))
ATE CA (oral)	5840 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	16400 mg/kg de poids corporel

Glycol Ether EB (111-76-2)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 10,71
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 10,71
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 – 10000 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CL50 poissons 2	9640 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Weight of evidence approach, 25 °C)

12.2. Persistance et dégradabilité

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,19 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,23 g O ₂ /g substance
DThO	2,4 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Weight of evidence approach, 25 °C)

Window Brite

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.4. Mobilité dans le sol

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Tension de surface	No data available (test not performed)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (Weight of evidence approach, 25 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1219
Groupe d'emballage : II - Danger Moyen
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1219 ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 3, II
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Étiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquides inflammables



Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L

Quantités exemptées (TDG) : E2

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1219
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
Description document de transport (IMDG) : UN 1219 ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), 3, II (12°C c.c.)
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

Window Brite

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Glycol Ether EB (111-76-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Glycol Ether EB (111-76-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 06-07-2021
Remplace la fiche : 06-04-2021

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.